

#2ème trimestre 2023

## ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

- ✓ Site de Villard Clément : Fin de montage du sas acoustique entre tête de tunnel et tranchée couverte, exploitation de la centrale à béton, marinage.
- ✓ Travaux en souterrain : avancement creusement sur les 2 tubes, soit à fin juin près de 420 mètres réalisés.
- ✓ Site de Sous Villard Clément : mise en route de la station de traitement des eaux à Sous Villard Clément, entretien mécanique, mise en place clôture définitive, montage de la charpente du bâtiment concasseur.
- ✓ Site de Plan d'Arc : mise en dépôt des matériaux excavés jusqu'au 22/05, puis évacuation vers le site de St Félix.

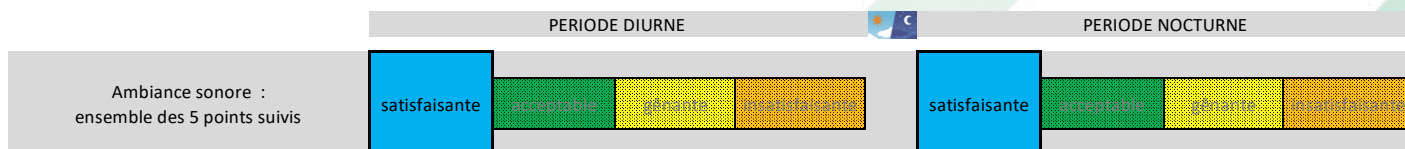
## LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT



#2ème trimestre 2023

## APPRECIATION GENERALE BRUIT DU CHANTIER

Les données recueillies par les cinq dispositifs de surveillance corrélées avec les signalements conduisent à évaluer des situations sonores satisfaisantes durant la période diurne comme la période nocturne.



Deux signalements liés à l'acoustique sur l'ensemble du territoire.

## PLUS DANS LE DETAIL...

Les tableaux récapitulatifs ci-après présentent les dépassements, en lien ou non avec le chantier, des seuils sonores imposés au chantier en périodes diurnes et nocturnes, pour chacun des cinq dispositifs de mesure. Les dépassements non liés au chantier sont généralement corrélés à des événements météo, ou des activités de voisinage.

Pas d'évolution significative de l'ambiance sonore par rapport au trimestre précédent, qui reste satisfaisante au regard du nombre de signalements limités et de dépassements de l'émergence.

#2ème trimestre 2023

Période diurne (07h00-22h00)

point	Avril		Mai		Juin		2ème Trimestre 2023
	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	% de jours sans dépassement lié au chantier
P1	0	0	0	1	0	2	100%
P2	0	2	0	8	0	3	100%
PA	0	4	0	9	0	5	100%
P8	0	4	0	2	NC	4	100%
P9	0	9	0	2	NC	4	100%

Période Nocturne (22h00-07h00)

point	Avril		Mai		Juin		2ème Trimestre 2023
	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	% de nuits sans dépassement lié au chantier
P1	0	1	0	0	0	1	100%
P2	1	4	1	19	0	13	98%
PA	0	1	0	2	0	0	100%
P8	NC	1	NC	6	NC	3	100%
P9	NC	6	NC	6	NC	8	100%

NC : Pas d'activité nocturne sur Plan d'Arc, et pas d'activité diurne sur Plan d'Arc à partir du 22 mai 2023.

Les dépassements sonores (émergences) sont comptabilisés sur la base de la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.  
 Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)  
 Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

#2ème trimestre 2023

## FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Deux dépassements sonores ont été observés sur le 2ème trimestre.

DATE	POINT DE MESURE	PERIODE	EVALUATION DU DEPASSEMENT (1)	ORIGINE DU BRUIT IDENTIFIEE SUR LE CHANTIER	ACTIONS CORRECTIVES
03/04/2023	P2	Nocturne	Faible	Non identifiée	Diverses activités possibles avec un peu de vent défavorable. Retour à la normale dans les jours suivants, pas d'actions spécifiques à enclencher.
25/05/2023	P2	Nocturne	Modéré	Dispositifs de balayage de voiries tournant à vide, sur le parking base vie (proche du point P2) en fin de période nocturne	Rappel fait au chauffeur, balayage après 07h00

(1) Echelle période diurne (07h00-22h00) :

5 < émergence diurne ≤ 8 dB(A) : dépassement diurne faible  
8 < émergence diurne ≤ 10 dB(A) : dépassement diurne modéré  
émergence diurne > 10 dB(A) : dépassement diurne fort

(1) Echelle période nocturne (22h00-07h00) :

3 < émergence nocturne ≤ 4 dB(A) : dépassement nocturne faible  
4 < émergence nocturne ≤ 6 dB(A) : dépassement nocturne modéré  
émergence nocturne > 6 dB(A) : dépassement nocturne fort

## FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Au cours de ce 2ème trimestre, seulement deux signalements sont à noter (la nuit).

DATE	PERIODE	NATURE DE LA NUISANCE SONORE	LOCALISATION DE LA GENE	ORIGINE DU BRUIT IDENTIFIEE SUR LE CHANTIER	ACTIONS CORRECTIVES
21/05/2023	Nocturne	Nuit du 20 au 21/05 (jusqu'à 1h30) bruit de frottement du godet de la chargeuse sur la dalle de manière à priori répétée.	Villard Clément	Chargeuse lors de marinage	Contrôle par MOE du respect des consignes d'interdiction des travaux extérieures la nuit. Les riverains ont confirmé le 30/05 que les nuisances ne se sont pas reproduites depuis le 22/05
11/06/2023	Nocturne	Nuit du 10 au 11/06 Bruit au niveau de la centrale à béton	Villard Clément	Centrale à béton	Analyse en cours de la problématique de bruits ponctuels gênant sur la centrale à béton, situation déjà remontée en mars par certains riverains.

Plan d'action : la maîtrise d'œuvre avec le groupement est en cours de recherche des sources à l'origine de la gêne à l'origine de la gêne occasionnée par la centrale à béton, suite aux signalements du mois de mars.

**TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.**

**Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98**